



Révision du Plan Local d'Urbanisme



Pièce 3.1.1 : Plan de zonage – Commune
Echelle au 1/10 000

Révision générale du PLU prescrite par DCM du 20 juin 2014	Débat du PADD par DCM du 20 octobre 2016	Révision générale du PLU arrêtée par DCM du 18 janvier 2018	Révision générale du PLU approuvée par DCM du 21 janvier 2019
Poursuite de la procédure de révision du PLU par la Communauté de Communes Sud-Hérault entérinée par Délibération du Conseil Communautaire (DCC) du 7 juillet 2015	Débat du PADD par DCC du 7 décembre 2016	Révision générale du PLU arrêtée par DCC du 24 janvier 2018	Révision générale du PLU approuvée par DCC du 13 février 2019



Dossier n°14-5877

Destination des zones

- ▭ Limite de zone
- Zones urbaines (U)
 - ▭ Zone urbaine de centre ancien dense
 - ▭ Zone urbaine de densité faible
 - ▭ Zone urbaine à destination d'activités économiques
- Zones à urbaniser (AU)
 - ▭ Zone à urbaniser à court et moyen termes
- Zones agricoles (A)
 - ▭ Zone agricole
 - ▭ Zone agricole protégée
- Zones naturelles et forestières (N)
 - ▭ Zone naturelle et forestière
 - ▭ Zone naturelle touristique et de loisirs
 - ▭ Zone naturelle - jardin partagé

Prescriptions

- ▭ Zone non aedificandi sur les berges - recul obligatoire de 20m
- ▭ Emplacement réservé
- ▭ Bâtiment susceptible de changer de destination
- ▭ Périmètre légal d'implantation des extensions et annexes en zones agricoles, naturelles ou forestières
- ▭ Espace boisé à préserver pour des motifs d'ordre écologique (article L151-23 du code de l'urbanisme)
- ▭ Eléments de passage à préserver pour des motifs d'ordre écologique (article L151-23 du code de l'urbanisme)
- ▭ Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- ▭ Espace boisé classé
- ▭ Protection du patrimoine pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (article L151-19 du code de l'urbanisme)
- ▭ Protection du patrimoine pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (article L151-19 du code de l'urbanisme)

Informations

- ▭ Périmètre de voisinage d'infrastructure de transport terrestre (nuisances sonores)

Références cadastrales

- ▭ Bâtiment en dur
- ▭ Bâtiment léger
- ▭ Limite de parcelle
- ▭ Limite de commune

Tableau des éléments du patrimoine à protéger en application de l'article L151-19 du code de l'urbanisme

Référence	Désignation	Référence	Désignation
1	Calvaire	14	Les jardins
2	Porte digne		
3	Passerelle ouest		
4	Passerelle est		
5	Noria		
6	Calvaire Croix de l'Evêque		
7	Vierge Marinier		
8	Pierre Trouée Tudery		
9	Mazet Baladou		
10	Platanettes		
11	Mazet Saint-Michel		
12	Fontaine / Source		
13	Vierge		

Liste des emplacements réservés

Référence	Désignation	Bénéficiaire	Superficie (m²)
ER1	Extension du cimetière	Commune	10000
ER2	La Noria	Commune	522
ER3	Cheminement doux de Poujols	Commune	1771
ER4	Extension du camping	Commune	7269
ER5	Extension du chemin des Aires	Commune	514
ER6	Parking du secteur des Aires	Commune	11450

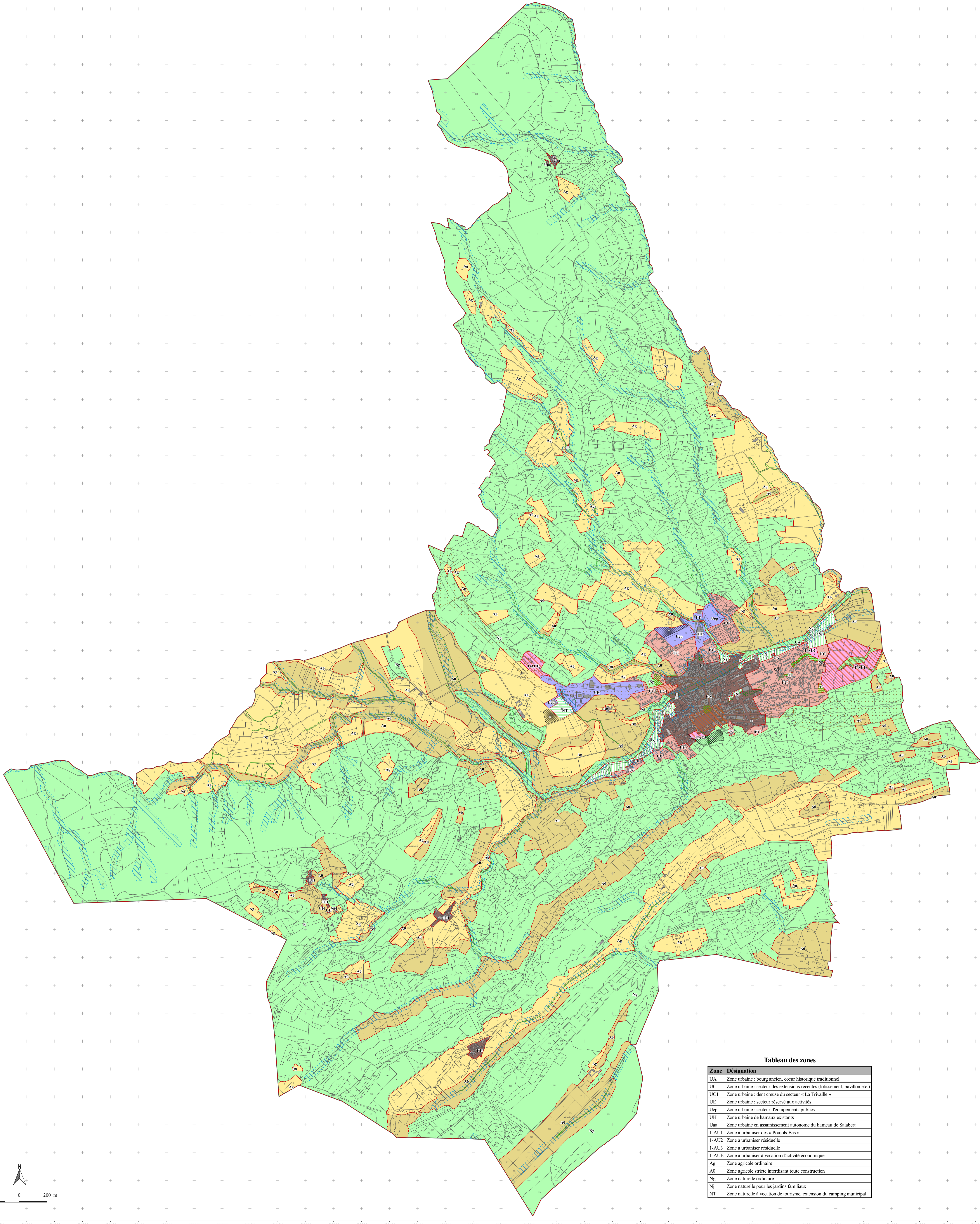


Tableau des zones

Zone	Désignation
UA	Zone urbaine : bourg ancien, coeur historique traditionnel
UC	Zone urbaine : secteur des extensions récentes (lotissement, pavillon etc.)
UC1	Zone urbaine : dent creuse du secteur « La Trivaille »
UE	Zone urbaine : secteur réservé aux activités
Uep	Zone urbaine : secteur d'équipements publics
UH	Zone urbaine de hameaux existants
Uat	Zone urbaine en assainissement autonome du hameau de Salabert
1-AU1	Zone à urbaniser des « Pujols Bas »
1-AU2	Zone à urbaniser résiduelle
1-AU3	Zone à urbaniser résiduelle
1-AUE	Zone à urbaniser à vocation d'activité économique
Ag	Zone agricole ordinaire
A0	Zone agricole stricte interdisant toute construction
Ng	Zone naturelle ordinaire
Nj	Zone naturelle pour les jardins familiaux
NT	Zone naturelle à vocation de tourisme, extension du camping municipal